

Informations aux parents pour la rentrée de TOUSSAINT

A) RENTREE DU LUNDI 02

Nous gardons tous à l'esprit le drame auquel nous avons été collectivement confrontés avec l'assassinat de M. Samuel PATY le 16 octobre 2020, qui trouve hélas un écho dans l'attentat qui a endeuillé la ville de Nice hier encore. Afin qu'un hommage unanime puisse lui être rendu dans toutes les écoles et tous les établissements de France, **une minute de silence sera effectuée ce lundi de rentrée**, des textes seront lus dans les classes de CM et des débats pourront être organisés en fonction des classes.

Malgré cela et même si vous avez lu ou entendu qu'il y aurait un décalage de rentrée à 10h, **afin de protéger les élèves et les personnels de notre établissement, dans le contexte Covid-19 actuel la reprise se fera comme à l'accoutumée à partir de 8h20 et ce, en accord avec notre hiérarchie et dans le respect des nouvelles règles sanitaires.**

B) NOUVELLES REGLES SANITAIRES

Ces règles permettront d'accueillir tous les élèves et pourront être adaptées en fonction de l'augmentation de la circulation du virus localement et/ou sur le territoire. En voici les grands principes :

- **Toujours les 3 entrées (avec les mêmes consignes de rangement si attente)**
- **Respect des gestes barrière**
- **Port du masque pour les adultes et tous les élèves de l'école (sauf avis médical)**
- **Hygiène des mains**
- **Nettoyage et aération des locaux (au moins toutes les 2h)**
- **Toute autre personne étrangère au service sera interdite sur le périmètre scolaire.**
- **Règles en matière de brassage renforcées. Elle s'appréciera à l'échelle de la classe et/ou des niveaux (ex des récréations et temps périscolaires).**

Vous parents vous jouerez un rôle essentiel en vous engageant à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque.

B) CAS D'UNE FERMETURE

Dans l'hypothèse où l'école serait confrontée à une fermeture partielle ou totale, le plan de continuité pédagogique s'appliquera. Il se traduira par la mise en place des enseignements à distance comme lors du 1er confinement.

Au nom de l'équipe pédagogique, je vous remercie pour votre implication et vous assure que nous mettrons tout en œuvre pour une continuité pédagogique en toute sécurité.

M. LE RUE